

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 5 avril 2016 à 20h00

Absents excusés : William RODRIGUEZ qui donne sa procuration à Christian CHAPEAU, Elsa ECHANTILLAC qui donne sa procuration à Marie Rose DLOUHY, Valérie ALMAIDA qui donne sa procuration à Jocelyne PROVENT, Cécile CELEYRON qui donne sa procuration à Laurence CORNUT Chantal BIDAL qui donne sa procuration à René PADERNOZ. Robert COUTURIER - Catherine DESMOUGINS.

Jean- Marc WATIER est nommé secrétaire de séance

Le conseil municipal, avant la séance, s'est rendu sur le chantier de l'aménagement de l'entrée Nord pour découvrir l'avancement du chantier.

Approbation du procès- verbal de la séance du 8 mars 2016 :
Sans remarque de la part des membres présents, le compte rendu de la séance du 8 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, le maire informe le conseil municipal de la démission d'Aurore COQUEL qui a été rendue exécutoire à la date du 21 mars. Il rappelle que, selon le règlement, c'est Catherine DESMOUGINS qui devient conseillère municipale en 23^{ème} position au tableau du conseil municipal

I / DELIBERATIONS

1/ AVENANTS relatifs aux travaux de l'entrée NORD

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le maire propose d'adopter trois avenants aux travaux de l'entrée Nord

Avenant n° 1 au lot n° 1 :

Intitulé du lot n°1 : TERRASSEMENT ET VOIRIE

TITULAIRE : Groupement d'entreprises BERGER MUTTONI

Montant de l'avenant : 12 352.32 €HT portant le montant du lot n°1 de 206 272.50 €HT à 218 624.82€HT

Nature de l'avenant : Travaux supplémentaires non prévus à savoir : mobilier d'une aire de jeux, modification du parking de covoiturage, noue drainante à l'arrière des services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE l'avenant et AUTORISE le maire à le signer.

VOTES : **POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Avenant n° 1 au lot n° 2 :

Intitulé du lot n°2 / espaces verts

TITULAIRE/ entreprise BERGER JARDINS

Montant de l'avenant : travaux en moins pour 1626.10 €HT, portant le montant du lot n°2 de 30 187.20€HT à 28 561.10 €HT

Nature de l'avenant : travaux en moins- value sur les espaces verts et modification des surfaces arbustives et engazonnées suite aux variantes en choix définitif des espèces fournies et plantées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ADOPTE l'avenant et AUTORISE le maire à le signer.

VOTES : **POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Avenant n° 1 au lot n° 3

Intitulé du lot n°2 / Fourniture des végétaux

TITULAIRE/ / entreprise BERGER JARDINS

Montant de l'avenant : 2 380.95 €HT en plus portant le montant du lot n° 3 de 19 626.55 €HT à 22 007.50 €HT

Nature de l'avenant : fourniture complémentaire de végétaux arbres et arbustes suite aux variantes proposées par la pépinière et choix des espèces par le maître d'ouvrage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ADOPTE l'avenant et AUTORISE le maire à le signer

VOTES : **POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2/ CONSOLIDATION du PRET de 433 000 € / ZONE du FLON :

Le maire rappelle l'évocation, lors du vote du budget « Zone du Flon » le 8 mars 2016, de la réalisation d'un prêt en vue de consolider le prêt relais de 433 000 euros contracté à la Caisse d'Epargne pour 3 ans en 2014 , au taux de 2.27% ayant permis de racheter les terrains portés par l'établissement Public Foncier Local (EPFL), par convention avec la mairie.

Ce prêt devant être remboursé en 2017 et compte tenu des taux d'intérêts très en baisse actuellement, le maire propose de consolider le prêt de 433 000 euros. Deux propositions ont été reçues,

Après avoir pris connaissance de chacune d'elles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de contracter un prêt de 433 000 euros auprès de la banque postale aux conditions énoncées et AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document utile permettant le remboursement par anticipation du prêt originel.

(taux de 1.79 % - durée de 15 ans- 1ère échéance : janvier 2017 - échéances constantes semestrielles de 16521.72 €)

VOTES : **POUR : 20 (5 procurations) CONTRE : 0** **ABSTENTION : 1** (Sylvie Moulard)

3/ CAPITALISATION d'une pénalité de 83 000 euros

Dans la cadre de la sortie du prêt contracté au Crédit agricole pour la chaufferie bois et renégocié auprès de la banque postale, il avait été décidé en séance du 8 mars 2016 d'emprunter en sus du capital restant dû, le montant de la pénalité de 83 000 euros. Il convient cependant que la capitalisation de cette pénalité soit transcrite dans le budget de la chaufferie bois par une écriture comptable au compte 166 de la section d'investissement et qu'elle soit fractionnée sur une durée de 13 ans (restant à courir sur le prêt antérieur).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à capitaliser la pénalité de 83 000 € et à passer les écritures comptables qui conviennent pour ce faire.

VOTES : **POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Le maire rappelle également que la somme de 12.858.37€, intégrée dans le montant du prêt de 500.000€ (renégociation) contracté auprès de la banque postale et figurant au budget de la chaufferie bois, a bien été affectée à l'achat de ballons d'eau chaude supplémentaires en vue d'optimiser notre système de chauffe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette décision

VOTES : **POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

4/ RENEGOCIATION du PRET de 150 000 euros.

Le maire rappelle qu'en mai 2013, les prédécesseurs avaient contracté un prêt de 150 000 euros au taux de 4.20% auprès du crédit Agricole (montant de l'échéance annuelle : 14 042.24 €, durée : 15 ans) pour acquérir un premier lot de parcelles dans la zone du Flon. Le crédit agricole n'a pas souhaité procéder à sa renégociation. Après consultations des banques, c'est la proposition de la banque postale qui est la plus intéressante. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de renégocier le prêt et ACCEPTE d'emprunter 131 830 euros (capital restant dû en mai 2016) à la banque postale et AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir, aux conditions annoncées, avec la Banque Postale ainsi que tout document utile – (durée : 12 ans – taux : 1.56% - échéances trimestrielles : 3266.38 euros).

VOTES : POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La pénalité due au Crédit Agricole pour sortir du prêt est de 9000 euros et le maire propose de la financer, soit par une avance remboursable du budget général au budget zone du Flon, soit par l'emprunt de cette somme en plus des 131 830€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'OPTER pour une avance remboursable du budget général de 9000 euros au budget Zone du Flon – AUTORISE le maire à mandater l'opération comptable correspondante pour ce faire.

VOTES : POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6/Mandatement du centre de gestion :

Le maire rappelle la proposition du centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale qui souhaite négocier pour l'ensemble des collectivités adhérentes, un contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires au titre d'employeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de MANDATER le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale et d'organiser une consultation en vue de mettre en place un contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires au titre d'employeur aux meilleures conditions que permet la mutualisation.

VOTES : POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7/ Signature d'un avenant à la convention avec la CNR –

Le maire rappelle la participation financière aux travaux de renaturation écologique octroyée par la CNR pour un montant de 49520€, par convention en date du 5 février 2012 pour une durée de 3 ans. Il convient de signer un avenant permettant de reconduire la convention pour une nouvelle durée correspondante à l'organisation des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le maire à signer un avenant pour une nouvelle durée expirant le 30 juin 2017.

VOTES : POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Christian CHAPEAU rappelle les financements d'un montant de 756 000 euros acquis pour la renaturation du marais et explique qu'il conviendra de demander un nouveau financement à l'Agence de l'Eau (contrat Rhône : Zones humides- Plan FEDER) de manière à ce que la participation financière de la commune aux travaux ne dépasse pas 150 000 euros. Une réunion est prévue avec les financeurs début mai.

8/ CHOIX du coordonnateur SPS – travaux du marais de Lagneux

Toujours dans le cadre de la programmation de renaturation du marais de Lagneux, Le maire rappelle qu'il convient de s'adjoindre les services d'un coordonnateur SPS pour encadrer le chantier. Après consultation de 4 entreprises, c'est la société SOCOTEC qui est mieux disante pour 2600€HT.

Le Conseil municipal ACCEPTE la proposition du maire et l'AUTORISE à signer le contrat à intervenir pour 2 600 €HT.

VOTES : POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9/ création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Le maire rappelle qu'en vue de consolider l'emploi d'avenir (comme le prévoit les textes) exercé par un agent de façon polyvalente à la mairie depuis 3 ans, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe (rémunérations et charges prévues et votées au budget principal 2016).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de CREER, à compter du 1^{er} juillet 2016, un poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

VOTES : POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 / Modifications de l'actuelle régie de recettes – restauration scolaire

En vue de permettre aux parents des élèves prenant leurs repas au restaurant scolaire de réserver et payer via internet, il convient de modifier les actuelles caractéristiques de la régie créée en 1994, modifiée une première fois en 2007, en indiquant que le paiement pourra également se faire en ligne (TIPI), en plus du paiement en espèces et chèques bancaires. Il convient, dans un même temps d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur de recettes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE que ces modifications soient apportées à la régie de recettes existante pour la restauration scolaire et AUTORISE le compte de dépôts de fonds au nom du régisseur de recettes. AUTORISE le maire à signer tous documents utiles.

VOTES : POUR : 21 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II / DEBAT sur l'intercommunalité

Le maire rappelle que le procès-verbal de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a bien intégré l'amendement déposé par la Communauté de Communes de YENNE de ne pas être regroupée comme le prévoyait le schéma originel. Cette décision a été rendue possible conformément aux dispositions de la loi permettant aux communautés de communes de plus 5000 habitants avec 50% des communes adhérentes situées en zone de montagne de rester en l'état. (12 communes sur 13 -seule la Balme n'est pas située en zone de montagne- pour l'intercommunalité de Yenne qui compte plus de 7000 habitants). Le maire propose d'adresser un courrier au nom de l'ensemble des communes membres, à l'attention des membres de la CDCI, pour les remercier de leur mansuétude. (PV et plan en annexe)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette initiative et MANDATE le maire pour déposer cette demande auprès de la Communauté de Communes.

VOTES : POUR : 20 (5 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (François Moiroud)

III / QUESTIONS DIVERSES :

1/ Rond- point de Landrecin

Christian CHAPEAU fait la lecture du compte rendu de la dernière réunion organisée sur le projet du rond-point de Landrecin, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental. Ce compte rendu sera transmis dans les meilleurs délais à l'ensemble des élus. Il informe par ailleurs qu'une réunion, à l'initiative du Conseil Départemental, est prévue le 18 avril dans leurs locaux en vue de régler des problèmes techniques.

RAPPORTS des Commissions

Jérôme PUTHON

Au vu du plan projeté explique le prochain marquage au sol prévu sur la place du Kiosque pour matérialiser un projet de déplacement intégrant la circulation du flux des nombreux véhicules à certaines heures, le stationnement de ceux-ci, et qui prendra également en compte l'arrêt des bus, leur circulation et la sécurité des élèves.

Il évoque ensuite les travaux de mise en forme de la chaussée au seuil de Yenne (à la Maladière) réalisés par la Compagnie Nationale du Rhône

Sont évoquées également les prochaines manœuvres sur le débit du Fleuve.

Marie Rose DLOUHY

Rappelle le bon déroulement du repas des aînés de Yenne, récemment organisé par la mairie (26 mars, à la salle polyvalente).

Jean Marc WATIER :

Rappelle les travaux de refonte du site internet qui sont proches de l'aboutissement et l'inauguration des Estadelles, bâtiment de l'ancienne maison de retraite réhabilité par l'OPAC en créant 10 logements sociaux types T2 et T3 accueillant des personnes âgées et/ou à mobilité réduite et des bureaux pour le centre médico psychologique (C.M.P.) et la maison de retraite.

Date de la prochaine séance /

10 MAI 2016 à 20 heures